

RÉUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'AGUANISH,
TENUE LE LUNDI 4 JUILLET 2022, À 20 h, À LA SALLE
LORENZO DÉRAPAS.

Présents :

Monsieur Léonard Labrie	Maire
Madame Francine Blais	Conseillère # 1
Madame Johanne Cormier	Conseillère # 2
Monsieur Denis Rochette	Conseiller # 3
Monsieur Rénaud Blais	Conseiller # 5

Absents :

Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4
Madame Noëline Gallant	Conseillère # 6

Assistent également à la séance:

Madame Monika Déraps, greffière-trésorière, ainsi que Madame Marlène Blais, directrice générale.

MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur Léonard Labrie, maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 20h01.

RÉSOLUTION N°080-07-2022
ORDRE DU JOUR : ADOPTION

Après la lecture de l'ordre du jour, il fût convenu de faire les modifications suivantes

Ajouts :

11a) : Association du Cancer de l'est du Québec / Demande de don;

11b) : Piste cyclable;

11c) : Villégiateurs – Chemin;

IL EST PROPOSÉ PAR *monsieur Rénaud Blais, conseiller*
APPUYÉ PAR *madame Francine Blais, conseillère*
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE *l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, avec les modifications ci-haut mentionnées, et que le point relatif aux Affaires nouvelles demeure ouvert.*

RÉSOLUTION N°081-07-2022
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 6 JUIN ET DE
LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2022 : ADOPTION

Considérant qu'une copie des procès-verbaux des séances du conseil de la Municipalité d'Aguanish tenue le 6 et le 14 juin 2022 ont été remises à chaque membre du conseil dans un délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les procès-verbaux des séances du conseil du 6 et du 14 juin 2022, soient et par la présente, adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N°082-07-2022
DÉBOURSÉS : ADOPTION

Après avoir pris connaissance des déboursés;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal approuve la liste des déboursés d'une somme de 227 591.72\$ en date du 30 juin 2022 tel que déposé.

RÉSOLUTION N°083-07-2022
OMH – OASIS DU BEL ÂGE / QUOTE-PART : ACCEPTER

Attendu qu'après avoir pris connaissance de la facture datée du 14 juin dernier concernant la quote-part pour l'OMH et l'Oasis du Bel Âge et étant donné que cette dernière apparaît au budget;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Rénauld Blais, conseiller
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité paie cette facture au montant de 4 142.72\$.

RÉSOLUTION N°084-07-2022
PRO-MAIRE : DÉCIDER

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil municipal mandate monsieur Rénauld Blais, conseiller, comme Pro-Maire, pour une période de 4 mois, soit jusqu'au 7 novembre 2022.

RÉSOLUTION N°085-07-2022
CONTRAT DE DÉNEIGEMENT / RENOUELEMENT : ACCEPTER

Attendu que le contrat de déneigement pour l'hiver 2020-2021 a été octroyé à Constructions Yvan Deraps (1999) inc.;

Attendu que l'article 3.4 de l'appel d'offres D20-21 permet le renouvellement pour une (1) ou deux (2) périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune;

Attendu que Construction Yvan Deraps (1999) inc. n'a pas signifié son intention contraire par écrit avant le 15 juin comme stipulé à l'article 3.4 de l'appel d'offres D20-21;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Rénauld Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité renouvelle le contrat de déneigement de Construction Yvan Deraps (1999) inc. pour l'hiver 2022-2023 aux mêmes conditions que dans l'appel d'offres D20-21.

COLLECTE DES DONNÉES – POLITIQUE FAMILIALE
MUNICIPALE : DÉPOSER

Madame Marlène Blais, directrice générale, dépose le rapport de la collecte des données citoyennes 2022 remis par madame Fanny Lachambre, agente de développement municipal.

La collecte des données dresse entre autres le portrait des familles (habitation, scolarité, emploi, etc.), la santé, les déplacements, les loisirs, etc.

Les résultats de ces données serviront à la mise à jour de la politique familiale municipale et de son plan d'action.

CORRESPONDANCES

- Aucune correspondance
-
-

RÉSOLUTION N°086-07-2022
ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC / DEMANDE
DE DON : DÉCIDER

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Réналd Blais, conseiller
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil municipal fasse un don de 150\$ à l'Association du Cancer de l'est du Québec.

PISTE CYCLABLE : INFORMER

Un citoyen a abordé une conseillère concernant le danger pour les marcheurs/cyclistes de rencontrer des VTT/moto dans la piste cyclable. Des panneaux de signalisation interdisant la circulation de ces véhicules seront installés à chaque extrémité de la piste cyclable afin de sensibiliser les usagers du secteur.

VILLÉGIATEURS / CHEMIN DES CHALETS/ PETITES-RIVIÈRES : INFORMER

Une citoyenne a demandé à une conseillère la possibilité pour la municipalité de déneiger un espace au début du chemin des Chalets/Petites-Rivières afin de permettre le stationnement des véhicules pour les villégiateurs de ce secteur durant la saison hivernale. Après réflexion, les élus ont convenu de ne pas accéder à cette demande étant donné que ce secteur est situé à l'extérieur du périmètre urbain. De cet ajout au contrat de déneigement (2022-2023) devrait être payé par l'ensemble des contribuables et créerait un précédent par rapport aux villégiateurs non desservi par ce service.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

RÉSOLUTION N°087-07-2022
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Réналd Blais, conseiller
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance du conseil soit levée à 20h09.

*Monika Déraps
Greffière-Trésorière*

*Léonard Labrie
Maire*